6) Torchon d'extinction : une ou deux pièces par cage d'escalier. Un bâton solide de un à deux mètres de longueur, au bout duquel est attachée une pièce d'étoffe, qui doit être humectée avant d'être utilisée.

7) Seau d'eau : un ou deux par ménage.

8) Réservoirs d'eau : un ou plusieurs par cage d'escalier et un ou plusieurs dans la cave de chaque maison (tonneau, baquet, cuvier, cuve ou quelque chose de semblable).

9) Caisse de sable : une ou deux par cage d'escalier (caisse avec 5 seaux de sable ou de terre).

10) Pelle : une par caisse de sable.

11) Sacs de sable : en général deux sacs par chambre de moyenne dimension, placés dans les corridors ; chaque sac est rempli de cinq kilogs de sable ou de terre.

12) Pelle ou bêche : une par cage d'escalier.

13) Hache ou cognée : une par cage d'escalier.

14) Brassards : chaque gardien de la D.A.P., assistante ou homme donnant l'alarme, doit porter un brassard du modèle prescrit.

BIBLIOGRAPHIE

Lunettes pour prisonniers de guerre et internés civils [1]

Dès le début de l'année 1941, les prisonniers de guerre et les internés civils s'adressèrent nombreux à la Croix-Rouge internationale pour obtenir des lunettes. En effet, il n'était pas possible de remplacer et de réparer dans les camps les lunettes cassées ou perdues. D'autre part, comme les maladies de carence

[1] Extrait de : *Lunettes pour prisonniers de guerre et internés civils.* Publication du Comité international de la Croix-Rouge et de la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale. — Genève, 1943. In-8 (156 × 230), 20 p. ill.

ont souvent pour conséquence d'affaiblir la vue, il arrivait que des personnes qui n'avaient jamais porté de lunettes auparavant commençaient à en avoir besoin. Que convenait-il de faire pour donner suite à toutes ces demandes ?

On en vint ainsi à envisager l'organisation en Suisse d'une collecte de lunettes qui permettrait de constituer une réserve utilisable selon les besoins. Dans chaque ménage se trouvaient des lunettes de myopes ou de presbytes qui avaient été mises à l'écart. Ces lunettes, lorgnons, faces-à-main, monocles accumulés dans des boîtes, des tiroirs et des armoires pouvaient à la longue devenir assez encombrants. Un appel de la Croix-Rouge trouverait donc un écho certain. Il paraissait très probable que pour les victimes de la guerre la population se débarrasserait volontiers de ces reliques, gardées souvent par simple esprit de conservation.

Mais comment organiser cette collecte ? Il était nécessaire d'obtenir en premier lieu l'accord de principe de la division du Commerce du Département fédéral de l'Economie publique, car, comme on le sait, aucune exportation de Suisse ne saurait avoir lieu sans l'autorisation préalable de cette instance. Cet accord fut donné sans aucune difficulté. Il fallut ensuite demander à la Croix-Rouge suisse si ses différentes sections voudraient bien se charger de la collecte. Mais, comme cette Société s'occupait alors d'une collecte de lainage, sans parler d'autres tâches nombreuses et urgentes, le médecin-chef consentit à ce qu'une autre organisation prît cette œuvre en main.

Une demande fut adressée aux Chemins de fer fédéraux pour savoir s'il n'y avait pas une certaine quantité de lunettes dans leurs Bureaux des objets trouvés, comme dans ceux des chemins de fer privés et des tramways. La réponse fut malheureusement négative, car les objets trouvés dans les trains, sont, après un certain délai, vendus aux enchères en faveur des employés.

Il fallait donc entrer directement en contact avec les particuliers. Mais par quelle voie ? Et par l'intermédiaire de quelle organisation ?

Le Comité central du « Service civil féminin suisse » se déclara prêt à faire cette collecte, ce qui permit de passer immédiatement à l'action, après plusieurs semaines de préparation minutieuse.

Le président du Comité international de la Croix-Rouge fit ressortir la grande utilité de la collecte organisée par le Service civil féminin suisse. L'Office fédéral de guerre pour l'assistance, dont relève l'organisation de toute collecte en Suisse, donna également son accord. La population suisse répondit à cette collecte avec enthousiasme, et au 15 novembre 1942, le nombre des lunettes utilisables reçues par le Comité international de la Croix-Rouge, soit directement, soit par l'intermédiaire du Service civil féminin, s'élevait à 60.000...

Avec beaucoup de bonne volonté et de compétence, des collaboratrices bénévoles ont aidé le Service des lunettes à vérifier, à tirer et à nettoyer des milliers de lunettes, à mesurer la distance des pupilles et à remettre en état de vieux étuis.

De leur côté, plusieurs opticiens ont également prêté leur aimable concours et ont mis leurs ateliers à disposition, ce qui a grandement facilité le délicat travail du classement et de la remise en état. Sans la précieuse collaboration de ces spécialistes, il eût été impossible de donner suite à maintes demandes de prisonniers de guerre et d'internés civils, notamment lorsqu'il faut des verres cylindriques et combinés.

Afin de connaître les besoins en lunettes des prisonniers de guerre et des internés civils dans tous les pays, le Service des lunettes a établi les questionnaires suivants :

Un questionnaire blanc en français et en allemand pour les prisonniers de guerre ;

un questionnaire jaune en italien et en anglais pour les prisonniers de guerre ;

un questionnaire rose en français et en allemand pour les internés civils dans les pays belligérants ;

un questionnaire vert en français et en allemand pour les internés civils dans d'autres pays.

En outre, une circulaire destinée aux médecins des camps fut rédigée dans les quatre langues ; elle donnait des indications précises sur la manière d'utiliser et de remplir les questionnaires précédents. Il fallut obtenir ensuite l'accord des Autorités civiles et militaires des différents pays belligérants pour envoyer

ces questionnaires en grandes quantités dans les camps. Ces diverses formalités durèrent des semaines et même des mois. Enfin, les premiers questionnaires furent envoyés. On en expédia d'abord 6.000 à tous les camps de prisonniers de guerre en Allemagne. D'autres envois suivirent dans les camps d'internés civils en France, en Espagne et en Afrique du Nord, ainsi que dans les camps de prisonniers de guerre en Italie et dans d'autres pays. Les questionnaires, de même que les circulaires destinées aux médecins, furent distribués dans les différents camps, proportionnellement aux effectifs. Une lettre d'accompagnement priait le médecin du camp de bien vouloir accuser réception de l'envoi et d'indiquer si des questionnaires supplémentaires étaient nécessaires.

Au bout de quelques jours déjà, les documents commencèrent à revenir à Genève, dûment remplis... Il fallut alors s'occuper de trouver les lunettes désirées, le cas échéant de combiner les verres, d'empaqueter les lunettes avec les étuis dans le double du questionnaire correspondant et de faire parvenir ces envois aux camps de prisonniers de guerre après avoir obtenu la licence d'exportation nécessaire. Le nombre sans cesse croissant des demandes de lunettes qui parviennent chaque jour des camps de prisonniers de guerre et d'internés civils en Allemagne, en France, en Afrique du Nord, en Angleterre, en Italie, et dans d'autres pays montre clairement que l'œuvre entreprise correspondait à un véritable besoin et qu'elle prendra une extension toujours plus considérable, à mesure que les questionnaires parviendront dans les camps de tous les pays belligérants.

Jusqu'au 31 décembre 1942, le Service des lunettes avait envoyé 7.080 lunettes.

Les maladies de carence qui résultent d'un internement prolongé, et ont pour conséquence un affaiblissement de la vue, expliquent sans doute l'importance du nombre des demandes reçues. La nécessité de cette action ressort également du fait que le 80% des demandes concernent les verres combinés ou cylindriques avec de fortes dioptries. Cela signifie que les quatre cinquièmes des requérants n'ont pas seulement besoin de lunettes pour lire, écrire ou voir à distance, mais qu'ils seraient presque aveugles s'ils en étaient privés.